



Le Conseil départemental du Finistère est responsable des aides pour les personnes en situation de handicap.

La principale aide est la Prestation de compensation du handicap.

Le Département finance les établissements et les services d'accompagnement à domicile.

Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) est un organisme qui met en place des actions pour permettre aux personnes en situation de handicap d'avoir des emplois dans la fonction publique.

Les deux organismes signent un accord pour maintenir et développer l'emploi des personnes en situation de handicap, dans les services du Département.

Beaucoup de personnes travaillent aujourd'hui dans les services du Département.

En 2019, 380 agents du Conseil départemental sont des personnes en situation de handicap. Ce chiffre était plus bas en 2005.

Le Département fait également appel aux services d'Etablissements et e Service d'Aide par le travail (ESAT) et d'Entreprises Adaptées (EA)

Beaucoup d'actions sont déjà réalisées pour aider les personnes en situation de handicap.

De nombreux postes sont aménagés.

Des auxiliaires de vie peuvent aider les personnes en situation de handicap.

Le Conseil départemental finance aussi des prothèses auditives.

Pour concilier la vie personnelle et la vie professionnelle des chèques emploi service universel (CESU) sont distribuer aux employés en situation de handicap.

Les chèques permettent de payer des personnes pour les aider dans la vie de tous les jours.
(assistance, aide-ménagère, aide à la mobilité, assistance informatique, entretien de la maison, entretien du jardin....)

Pendant 3 ans, de nouvelles actions vont être réalisées.

Le souhait est de maintenir et développer l'emploi des personnes en situation de handicap dans les services du Département.

Le Conseil départemental s'engage à recruter plus de personnes en situation de handicap.

Deux apprentis en situation de handicap vont être recrutés chaque année.

Le conseil départemental s'engage à maintenir les commandes aux Etablissements et Services Aide par le travail (ESAT) et aux entreprises adaptées (EA)

Tous les agents du Département vont être sensibilisés au handicap.

Des formations seront organisées.

L'objectif est de favoriser l'intégration d'agents en situation de handicap.

Les documents en Facile et à Comprendre (FALC) et les traductions en Langue des signes vont être développés.

Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique apporte un financement pour l'ensemble de ces actions.